



## COVID 19 - Plan de Reprise des activités vers la normale

Le 7 mai 2020

Chères collègues, chers collègues,

L'université de Poitiers met en place son plan de retour d'activités vers les conditions normales de fonctionnement (PRAn). Ce plan va s'étendre sur la période du 11 mai (date confirmée ce jour pour l'assouplissement du déconfinement) au 24 juillet au moins (date de la fermeture estivale). Il doit permettre la réouverture progressive de tous les sites dans un contexte d'état d'urgence sanitaire maintenu. Il a été élaboré en concertation avec les membres du CHSCT, les directions de composantes, d'unités de recherche, de pôles et de services. Le médecin du travail et le conseiller de prévention ainsi que de nombreux collègues y ont apportés leur contribution et je tiens à les en remercier. Il fera l'objet d'évaluations et modifications régulières en lien notamment avec le CHSCT et pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire et des retours d'expérience.

Ce plan est un **exercice singulier** puisque c'est la première fois que l'établissement est confronté à cette situation. Il s'appuie sur des grands principes mais de nombreuses incertitudes restent encore à lever à plus ou moins long terme.

Le plan de retour aux activités vers la normale de l'université de Poitiers est élaboré en cohérence avec le cadrage du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation communiqué le 3 mai 2020. Il s'agit essentiellement de **privilégier très largement le télétravail, de permettre une réouverture progressive des sites et de limiter la présence sur le lieu de travail au strict nécessaire**. Il s'appliquera à tous les personnels de l'université de Poitiers ainsi qu'aux personnes hébergées dans les locaux de l'université.

Notre objectif est de préparer l'établissement pour un retour à ses activités normales dans des **conditions sanitaires irréprochables pour les agents**. Ainsi, afin d'assurer une sécurité sanitaire optimale lors de la reprise du travail des personnels en présentiel dans les bâtiments de l'université, une période de fermeture stricte de 5 jours doit être observée (hors certaines activités de recherche essentielles décrite dans les plans de continuité). La présence ponctuelle de quelques agents dans les bâtiments pendant le confinement a rendu obligatoire cette mesure, au regard des préconisations du haut conseil de la santé publique, afin d'éviter une désinfection systématique des bâtiments.

Principes / Certitudes	Incertitudes
<p>*L'épidémie de COVID 19 se prolongera au-delà du 11 mai.</p> <p>*L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 24 juillet.</p> <p>*Les enseignements en présentiel ne reprendront pas à l'université avant la prochaine rentrée universitaire.</p> <p>*Les mesures barrières devront impérativement être respectées dont la distanciation physique.</p>	<p>*La livraison des masques de protection pour l'université de Poitiers est en cours. La date de livraison n'est pas confirmée.</p> <p>*Les règles de confinement / déconfinement sont variables d'un département à l'autre selon les indicateurs nationaux.</p> <p>*La réouverture des crèches, des écoles, collèges et lycées sera partielle. Des agents seront en garde d'enfants.</p> <p>*Certains agents peuvent présenter des risques particuliers au regard du virus.</p> <p>* Les préconisations ministérielles arrivent souvent tardivement pour une mise en application rapide.</p> <p>* Les frontières pour l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux restent pour l'instant fermées.</p>

Aussi, nous identifions actuellement les activités prioritaires de l'établissement, de ses composantes, de ses unités de recherche et de ses services. Le plan spécifiera les activités à réaliser en présentiel mais également celles dont les moyens humains seront insuffisants. Dans ce cas, des organisations basées sur l'entre-aide et la solidarité entre les structures seront coordonnées et pilotées en central.

Ce plan fixe des principes d'organisation du travail basés sur la confiance et qui se veulent les plus souples possibles. Son élaboration et son évolution doit se faire en concertation avec les personnels. Il est essentiel de pas négliger cette phase cruciale pour que la reprise des activités en présentiel se fasse dans les meilleures conditions possibles.

La mise en œuvre du plan dans les structures (composantes, unités de recherche, pôle et services) de l'établissement est conditionnée par deux éléments obligatoires :

- La rédaction du plan de reprise de l'activité de chaque structure
- Une vérification de la mise en place de tous les principes avant l'ouverture d'un bâtiment (formation des agents, masques et solution hydroalcoolique disponibles, etc.)

C'est à chaque directrice et chaque directeur et à chaque responsable administratif d'appliquer ces principes pour chacune des activités, dans le respect des règles actées par l'université.

Je vous rappelle qu'un dispositif d'accompagnement est en place à l'université. Le **service de médecine de prévention** (médecin, infirmière, psychologue), **l'assistant social et la cellule de veille et d'actions pour le travail** (CVAT) pourront être sollicités et intervenir à la demande des personnels ou des responsables pour aider et prévenir les situations difficiles de reprise : appréhension de certains agents au retour en situation de travail sur site, garde d'enfants, souffrance psychologique du fait du confinement, pathologies, etc. Nous resterons attentifs et réactifs aux conditions de reprise en évaluant chaque situation.

Vous trouverez en fichier joint un [document médical que vous devez impérativement consulter avant d'envisager une reprise sur site \(intranet\)](#). Je vous invite, également, à lire [le recueil des préconisations pour la mise en œuvre de la reprise \(intranet\)](#). Ce document aborde des points relatifs à la prévention collective et à la protection individuelle tels que l'organisation, du travail, les aménagements de locaux, la restauration, le port du masque, etc. Enfin, vous trouverez un [calendrier prévisionnel de gestion des semaines à venir \(intranet\)](#).

Ces informations seront prochainement disponibles sur le site Intranet dédié au COVID-19.

Prenez soin de vous, cordialement,